

Promesses faites par la Colombie britannique avant son entrée dans la Confédération:

Les Indiens allèguent que les promesses faites par les représentants de la Reine et les autres n'ont pas été remplies par le gouvernement, 83, 96-99, 142.

Réclamations des tribus indiennes alliées et tribus non associées:

Voir Pièce No 8, 242-243.

Recommandations des comités spéciaux (Voir Rapport final, vi-xviii):**Règlements de pêche, de chasse, etc. (Voir Permis):****Réserves indiennes:**

Mention des, au cours des dépositions—

Les Indiens ne veulent pas que les réserves soient divisées, 142, 145.

Le témoin Paull allègue discrimination dans la répartition des réserves, 103-106, 117, 135.

Les réserves indiennes ont augmenté de 47,058 acres en 1912 à 87,292 acres actuellement mais ayant une moindre valeur, 122, 131

Superficie des, 122.

Pas de protection pour les Indiens dans la vente des réserves, 123.

Droits riverains et autres, 123-129, 130.

Le témoin Paull allègue que la réserve Capilano n'a jamais été cédée, 131.

La réserve Squilax—Les Indiens ne veulent pas qu'un certain blanc demeure dans cette réserve, 145.

Le témoin MacIntyre allègue que les Indiens de l'Intérieur n'ont pas de réserves suffisantes, 139-141.

St. Catherines, Cause des meuneries:

Lecture d'une partie du jugement concernant les droits des Indiens insérée au procès-verbal par le témoin Kelly, 149, 161.

Mention de la, au cours des dépositions, 215, 216, 235.

Téit, James A:

Mémoire préparé en 1920 décrivant les réclamations des Indiens et leurs droits en fait de chasse, pêche, etc., inséré au procès-verbal, 124-125.

Terres de la Couronne:

Insuffisance des terres de la Couronne pour distribution aux Indiens, 130.

Termes de l'Union (Voir titre aborigène et l'article 13).**Titre aborigène (Voir Aborigène, titre).****Traités:**

Traité No 6, analyse insérée au procès-verbal par D.-C. Scott, 15-16.

Traité No 8, analyse insérée au procès-verbal par D.-C. Scott, 17-18.

Mention du traité No 28, 172.

Procédure suivie en matière de traités conclus avec les Indiens avant la Confédération.— Formalités dans les négociations, etc., 153.

Traités, octrois stipulés aux:

Les Indiens de la C.B., n'ont jamais reçu d'octrois, 153.

Tribus indiennes de la Colombie britannique, diverses:

Mention des, au cours des dépositions—

La tribu Haidas, 152, 157.

" Saanich, 74, 102, 129, 177, 178.

" Tsimpsians, 157.

" Nishga, 12, 13, 75.

" Squamish, 24.

" Okanagan, 74, 184.

" Lillooet, 74.

" Chilcottoms, 74.

" Songhees, 74.

" Sooke, 74.

" Shuswap, 146.

Union, Termes de l' (Voir Titre aborigène et l'article 13).